

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 20.124

L'an deux mille vingt, le 15 octobre 2020, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 09 octobre 2020

DATE D'AFFICHAGE

Le 09 octobre 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

Mme Odile CHOLLET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, M. Raynald RIMBAULT, Mme Marie-Claire SEURAT, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry REGISTER

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par Mme Corinne MAROLLEAU
Mme Marie-Pierre QUENTIN représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Madeline TANTIN représentée par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme Odile CHOLLET

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 31

Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE a été élue secrétaire de séance.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACCORDÉE AUX SINISTRÉS DES ALPES-MARITIMES SUITE AU PASSAGE DE LA TEMPÊTE « ALEX »

RAPPORTEUR : M. MARENGO

VOTE : 2 abstentions

UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le 2 octobre 2020, la tempête « Alex » a frappé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée sur le territoire des Alpes-Maritimes.

L'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités des Alpes-Maritimes a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France.

La Ville de ROYAN souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités des Alpes-Maritimes d'un montant de 5 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L-2121-29,
- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Considérant que la Ville de ROYAN souhaite s'associer à l'élan national de solidarité en faveur des sinistrés de la tempête sur le territoire des Alpes-Maritimes.

DÉCIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités des Alpes-Maritimes suite au passage de la tempête « Alex » le 2 octobre 2020,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENCO